RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

LONLY
Société par actions simplifiée
Au capital de 292.000 €
Siège social : 85, Route de Mobos
26120 CHABEUIL
848 362 810 RCS ROMANS

Extrait du
PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le vingt-quatre juin, à quinze heures trente,

Au cabinet READ PARTNERS sis 82 A, Boulevard Pierre Tézier à VALENCE (26000), est présent :

Monsieur Jean-Luc LESOIN, agissant en qualité d'associé unique et Président de la société LONLY.

La société ABEX CONSEIL, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée et représentée par Monsieur Benoît BURRIER, est absente et excusée.

Madame Marjorie DIDIER, agissant en qualité de directeur général est également présente.

Monsieur Jean-Luc LESOIN expose :

- qu'il a établi et arrêté en sa qualité de président de la société les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que son rapport de gestion sur les opérations dudit exercice,

- qu'il a établi la liste des conventions visées par les dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce,

- et que les décisions à prendre ce jour concernent :

 - Examen des comptes, bilan et annexes arrêtés au 31 décembre 2025,
 - Rapport de gestion établi par le président,
 - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au président et au directeur général,
 - Affectation du résultat de l'exercice,
 - Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce,
 - Examen des mandats des commissaires aux comptes,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Ceci exposé, l'associé unique connaissance prise du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, a pris les décisions suivantes :

QUATRIEME DECISION – EXAMEN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'associé unique, prend acte qu'aux termes d'un courrier en date du 4 juin 2026, la société ABEX CONSEIL, commissaire aux comptes titulaire, domiciliée 7, Route de Valence à BEAUMONT-LES-VALENCE (26760), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 804 170 769 RCS ROMANS), représentée par Monsieur Benoît BURRIER, a présenté sa démission de son mandat de commissaire aux comptes.

L'associé unique, décide après avoir pris acte de la démission du commissaire aux comptes titulaire :

- De nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2027 :

 - **la société EUREX-CRMD,** domiciliée 105, Rue des Mourettes à VALENCE (26000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 317 000 073 RCS ROMANS, régulièrement inscrite auprès de la compagnie des commissaires aux comptes, représentée par Monsieur David DER BAGHDASSARIAN-KOSTIKIAN,

- De nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2027 :

 - **la société GROUPE VINGT SIX DAUPHINÉ,** domiciliée Impasse Ferand FOREST, Avenue du Vercors à ROMANS SUR ISERE (26100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 311 675 664 RCS ROMANS, régulièrement inscrite auprès de la compagnie des commissaires aux comptes, représentée par Monsieur Frédéric RIZZI.

DERNIERE DECISION – POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES

L'associé unique, décide d'effectuer toutes formalités légales consécutives aux décisions prises ci-dessus et confère à cet effet tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal.

CLÔTURE

De tout ce qui précède, l'associé unique a dressé le présent procès-verbal.

